

Règlement du participant - NextGen30 : CCIFP Young Leaders Program, 1^{re} édition 2025 / 2026

§1. Dispositions générales

1. L'organisateur du programme « NextGen30 - CCIFP Young Leaders Program » (ci-après : le « Programme ») est la Chambre de Commerce Franco-Polonaise (CCIFP), dont le siège est situé au 93 Al. Jerozolimskie, 02-001 Varsovie.
2. Le Programme s'adresse aux personnes physiques répondant aux conditions définies dans le présent règlement.
3. L'objectif du Programme est d'identifier, d'inspirer et de développer de jeunes leaders à fort potentiel dans l'environnement franco-polonais.

§2. Objectifs et principes du Programme

Le Programme vise à :

- a) créer des ponts et renforcer la coopération intergénérationnelle,
- b) développer des parcours de talents,
- c) promouvoir l'excellence dans les relations d'affaires franco-polonaises.

Les participants au Programme prennent part à des visites d'entreprise, à des présentations et débats avec des leaders d'affaires, ainsi qu'à des sessions de networking¹.

§3. Recrutement et conditions de participation

1. Le recrutement des participants au programme se déroule du 7 octobre 2025 au 31 octobre 2025. La date peut être modifiée par l'organisateur.
2. Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse e-mail : nextgen30@ccifp.pl
3. Le candidat doit fournir :
 - a) une courte vidéo (jusqu'à 90 secondes) ou une lettre de motivation (250-300 mots), incluant :
 - *Qui êtes-vous ? (présentation : prénom, université/organisation, domaine d'intérêt professionnel)*
 - *Pourquoi souhaitez-vous rejoindre le programme NextGen30 ?*
 - *Votre contribution potentielle au programme et au réseau CCIFP – comment pouvez-vous enrichir les discussions et les échanges d'expérience ?*

¹ La décision de réaliser la visite appartient au conférencier et à l'entreprise hôte.



- *Vos attentes vis-à-vis du programme – que souhaitez-vous apprendre, qui souhaitez-vous rencontrer, quelles compétences souhaitez-vous développer ?*
- *Vos aspirations professionnelles et comment le programme vous aidera à les atteindre.*

Important : la vidéo doit être enregistrée en anglais, au format horizontal, avec une qualité adaptée à la publication.

- b) une lettre de recommandation, sous l'une des formes suivantes :
 - a) Pour les employés : signée par le Président, le Directeur Général, un représentant des RH ou le manager direct dans une entreprise membre de la CCIFP.
 - b) Pour les étudiants : signée par un membre du corps professoral de l'université titulaire d'un doctorat ou d'un grade supérieur
- 4. CV (1 page) et photo au format JPEG (portrait).
- 5. Critères de sélection :
 - a) Moins de 30 ans au 1er novembre 2025,
 - b) Employé dans une entreprise membre de la CCIFP ou étudiant à l'Académie Leon Koźmiński - partenaire de la 1^{re} édition,
 - c) Maîtrise de l'anglais au niveau B2-C1.
- 6. Le programme prévoit un maximum de 30 places.
- 7. Les participants seront sélectionnés sur la base de la qualité des candidatures et des recommandations.
- 8. Processus de sélection :
 - a) Soumission de la candidature (jusqu'au 31 octobre 2025) : CV, photo, vidéo/lettre de motivation, lettre de recommandation.
 - b) Vérification formelle : complétude des documents et respect des critères (âge, langue, statut étudiant/professionnel).
 - c) Évaluation substantielle par le Comité² de sélection de la CCIFP, composé de :
 - a) Un représentant du conseil d'administration de la CCIFP,
 - b) Un représentant du Conseil des entreprises membres de la CCIFP,
 - c) Un représentant du bureau de la CCIFP (coordinateur du programme).

² D'autres représentants des entreprises membres de la CCIFP peuvent être invités à participer aux travaux de la Commission de Sélection.



Décision finale : la liste des participants sera approuvée par le jury de sélection de la CCIFP et annoncée fin octobre 2025.

9. Critères d'évaluation des candidats :

- a) Motivation - intérêt authentique pour le programme, volonté de développement, aspirations de leader.
- b) Potentiel de leadership - premières expériences professionnelles, engagement social, initiatives personnelles.
- c) Ouverture et attitude internationale - connaissance des langues, capacité à travailler dans un environnement multiculturel.
- d) Recommandation - soutien de l'entreprise membre ou de l'université.
- e) Cohérence de la candidature - qualité de la vidéo/lettre de motivation et du CV.

10. Résultats :

- a) La liste finale des participants sera envoyée par e-mail à tous les candidats.
- b) Les personnes sélectionnées signeront le règlement, confirmant leur participation et engagement dans le programme.

§4. Droits et obligations des participants

1. Chaque participant accepte le présent règlement et s'engage à remplir les obligations qui y sont décrites.
2. Le participant doit :
 - a) participer aux sessions du Programme,
 - b) adopter un comportement professionnel et respecter les règles des entreprises hôtes,
 - c) prendre part activement aux discussions et ateliers,
 - d) publier au moins un post sur les réseaux sociaux (LinkedIn) en mentionnant l'entreprise hôte et la CCIFP concernant sa participation.
3. La présence est obligatoire aux :
 - a) session de lancement Kick-off (décembre 2025),
 - b) session finale Graduation (juin 2026).
4. Règles d'absences :
 - a) 1 absence est autorisée,
 - b) 2 absences nécessitent justification,



- c) 3 absences ou absence au Kick-off/Graduation entraînent l'exclusion du Programme et la non-délivrance du certificat.

§5. Organizacja Programu

1. Sesje odbywają się w Warszawie - w siedzibie CCIFP lub w firmach członkowskich.
2. Spotkania trwają od 3 do 4 godzin i odbywać się będą głównie w godzinach popołudniowych / wieczornych.
3. Struktura spotkania obejmuje:
 - a) prezentację lidera biznesu (ok. 45 minut),
 - b) debatę i wymianę doświadczeń,
 - c) networking,
 - d) w przypadku możliwości - zwiedzanie siedziby firmy gospodarza lub innego obiektu, w którym odbywa się spotkanie.
4. Językiem roboczym Programu jest język angielski.
5. Komunikacja i materiały udostępniane są uczestnikom za pośrednictwem platformy CCIFI Connect oraz mailowo.

§6. Organisation du Programme

1. A Les sessions se déroulent à Varsovie - au siège de la CCIFP ou dans les entreprises membres.
2. Les rencontres durent de 3 à 4 heures, principalement l'après-midi/soirée.
3. Structure de la session :
 - a) présentation d'un leader d'entreprise (env. 45 minutes),
 - b) débat et échanges d'expérience,
 - c) networking,
 - d) si possible, visite des locaux de l'entreprise hôte ou d'un autre site.
4. La langue de travail est l'anglais.
5. La communication et les documents sont fournis via la plateforme CCIFI Connect et par e-mail.

§6. Protection des données personnelles (RGPD)

1. Le responsable du traitement des données personnelles est la CCIFP.
2. Les données sont traitées pour :
 - a) le processus de recrutement,
 - b) l'organisation et la réalisation du Programme,
 - c) la communication avec les participants,



- d) la documentation photo et vidéo à des fins promotionnelles. Les participants acceptent l'enregistrement et la publication de leur image sur les canaux CCIFP.
- 3. Base légale :
 - a) consentement du participant (art. 6, §1, a RGPD),
 - b) exécution des obligations découlant du présent règlement (art. 6, §1, b RGPD),
 - c) intérêt légitime de l'organisateur - promotion du Programme et des activités CCIFP (art. 6, §1, f RGPD).
- 4. Droits du participant :
 - a) accès,
 - b) rectification, suppression ou limitation,
 - c) portabilité,
 - d) opposition,
 - e) dépôt de plainte auprès de l'autorité de protection des données.
- 5. Les données seront conservées pendant la durée du Programme et 3 ans après pour archivage et alumni.

§7. Droits de l'organisateur

- 1. L'organisateur se réserve le droit :
 - a) de modifier le calendrier ou la forme du Programme,
 - b) de refuser une candidature ne respectant pas les critères formels,
 - c) d'exclure un participant violant le règlement.
- 2. L'organisateur peut utiliser l'image des participants (photos, vidéos) à des fins promotionnelles liées au Programme.

§8. Certificat de participation

- 1. Le certificat est délivré aux participants qui :
 - a) ont respecté les exigences de présence,
 - b) ont participé activement au Programme,
 - c) ont respecté le règlement.

§9. Dispositions finales

- 2. Pour les cas non prévus par le règlement, la décision revient à l'organisateur.
- 3. Le règlement est rédigé en polonais et en français. En cas de divergence, la version polonaise prévaut.

En signant ce règlement, je certifie avoir lu, compris et accepté toutes les dispositions qui y sont contenues.



À compléter :

Prénom NOM
Poste / Université
Coordonnées
Date et signature

Participant du programme
NextGen30 : CCIFP Young Leaders :

.....
.....
.....
.....
.....

